

Mgr Philippe Bordeyne :

« Ne pas cacher que le véritable enjeu du mariage, c'est l'engagement »

À l'occasion du [Synode sur la famille](#) qui s'ouvre le 5 octobre à Rome, *La Croix* fait le point sur la doctrine de l'Église et les questions pastorales qui y sont liées.

29/9/14 - 12 H 30

Mgr Philippe Bordeyne, théologien moraliste et recteur de l'Institut catholique de Paris (1), revient sur l'originalité du mariage et souligne les défis auxquels doit faire face l'Église pour proposer ce sacrement aux couples d'aujourd'hui.

La Croix : Quelle est la spécificité du mariage par rapport aux autres institutions ?

Mgr Philippe Bordeyne : Le mariage est une institution très originale et il ne me semble pas juste de le réduire à la crise des institutions que connaît notre société. Il est en crise, c'est vrai, mais en même temps, il reste désiré, on continue à se poser des questions fondamentales à son sujet. Le désir de famille aussi demeure très fort aujourd'hui. L'*Instrumentum laboris* (le [document préparatoire au Synode](#) sur la famille) dit d'ailleurs qu'il s'agit d'un signe des temps. Cette attente très originale autour du mariage, qui marque un désir d'accomplissement, même pour des couples ne sachant pas encore s'ils veulent se marier à l'église, est une chance pour la société. Elle l'est aussi pour l'évangélisation, car il y a là une expérience contemporaine d'une très grande densité anthropologique.

C'est-à-dire ?

Mgr P. B. : D'abord, par le « oui » qu'ils prononcent, les époux donnent naissance à une institution, ce qui est unique. Comme aucune autre institution à ce point, le mariage implique les corps, jusque dans l'intimité, celle des époux, celle des enfants (avec l'interdit de l'inceste), l'inscription dans une lignée généalogique, les cultures familiales, nationales. Et puis il implique l'amour, la sexualité, la différence des sexes. Cette institution conjugue la proximité et la distance (deux personnes totalement égales en dignité, et en même temps, différentes) ; un engagement très fort et un désintéressement tout aussi grand.

Comment l'Église prend-elle en compte la fragilité des couples ?

Mgr P. B. : Comme l'institution est fragile, les personnes sont plus fragiles pour l'aborder, et elles ont davantage besoin d'être accompagnées pour découvrir si elle leur convient et en quoi elle leur convient. Le mariage est une institution qui ne peut plus exister sans un accompagnement.

Or l'Église est capable de déployer un tel accompagnement, et c'est ce que les personnes viennent demander, parfois plus que l'aspect religieux lui-même. Elle est aujourd'hui la seule à permettre ce type de réflexion. Comment puis-je promettre fidélité alors que la durée de vie s'allonge ? Quels changements le mariage provoque-t-il ?

Tout l'enjeu consiste aujourd'hui à faire découvrir le mariage même à des gens qui n'en ont pas l'idée. Comment suggérer que le mariage contient en lui-même un accomplissement des potentialités de l'amour ? Je ne dis pas que ceux qui ne sont pas mariés ne peuvent pas s'aimer, mais leur amour est encore inaccompli.

La contraception, le travail des femmes, le vieillissement ont transformé de l'intérieur la vie de la famille. L'Église a-t-elle pris toute la mesure de ces bouleversements ? Qu'impliquent-ils pour le mariage ?

Mgr P. B. : L'Église n'en a peut-être pas encore pris toute la mesure, mais il est intéressant de noter que c'est au moment où la technique rend possible la dissociation entre sexualité et procréation qu'apparaît dans l'enseignement du magistère la notion de procréation responsable (*Gaudium et Spes* 50,2) : on dit alors des époux qu'ils sont « *les coopérateurs de l'amour du Dieu Créateur et comme ses interprètes* », ce qui est une belle formulation théologique. Bien sûr, l'Église ne plaide pas pour une disjonction permanente de la sexualité et de la procréation, elle ne peut renoncer à affirmer qu'une véritable ouverture à la vie fait partie de l'amour désintéressé. Elle reconnaît que cela peut faire peur, aller à contre-courant, être difficile financièrement... Mais elle affirme aussi que cette question-là est importante : il revient aux époux de prendre, en conscience, la décision d'accueillir un nouvel enfant.

Faut-il marier tout le monde religieusement ? Ou allons-nous vers un mariage à deux vitesses ?

Mgr P. B. : Je pense que l'évangélisation se joue dans l'étape existentielle absolument unique où les personnes se posent la question du don de soi pour toujours. Mais autant je suis absolument favorable à l'accueil de couples qui ne sont pas mariés, autant j'estime qu'il faut éviter toute mystification, c'est-à-dire ne pas cacher que le véritable enjeu du mariage c'est l'engagement, le don de soi sans retour. Proposer le mariage religieux au rabais, ce serait mépriser le désir de dépassement qui habite l'être humain. Aussi ne suis-je pas favorable à une formule allégée du mariage. La raison d'être de la célébration, c'est que Dieu appelle à aimer jusqu'au bout.

Mais ne suppose-t-il pas un minimum de foi ?

Mgr P. B. : Certains le pensent, je ne partage pas cette position. Je crois en la consistance anthropologique et morale du mariage fondé sur la liberté, la promesse irrévocable de fidélité et l'accueil responsable des enfants. La foi aide à faire cette démarche en vérité, mais je n'en ferais pas une condition. Sans quoi, qui jugera ? Je ne m'estime pas capable de juger

de la foi des personnes. En revanche, je crois que le mariage à l'église est, aujourd'hui plus que jamais, un choix, et qu'il rapproche de Dieu quand il est posé de manière responsable.

En revanche, ayons le courage de dire à certains qu'on ne peut pas les marier s'ils n'ont pas pris le temps ni les moyens suffisants. À la base de ce sacrement pas tout à fait comme les autres, il y a la liberté qui se livre, promet, s'ouvre à la vie. Il faut vérifier qu'on est bien d'accord sur ce que l'Église appelle mariage. Mais pourquoi exiger plus ? Saint Jean dit que ceux qui aiment en vérité connaissent Dieu !

Mais lorsque cela échoue... qu'imagineriez-vous pour les divorcés remariés ?

Mgr P. B. : Ce que je souhaite, c'est qu'on puisse apprendre du modèle orthodoxe : un modèle qui a été décidé de manière synodale, éprouvé dans le temps, et dont la pratique est ferme au plan doctrinal. Dans l'orthodoxie, on ne se marie sacramentellement qu'une seule fois. Mais pour des personnes se trouvant dans une deuxième union, il y a la possibilité d'une préparation de trois ans avec un prêtre et des laïcs, puis une bénédiction à l'église, à tonalité pénitentielle, car cette pratique s'inspire de la miséricorde de Dieu. Aucune facilité donc, mais pas non plus de fermeture définitive.

Je souhaiterais que nous puissions nous aussi trouver des procédures permettant aux personnes qui en feraient la demande d'accéder à une forme de réconciliation dans l'Église et de communier. Il importe de traiter l'échec, de le regarder en face. Par souci de fidélité au mariage sacramentel, que je soutiens bien évidemment, on laisse malheureusement de côté l'annonce du salut dans l'échec.

Recueilli par Loup Besmond de Senneville et Céline Hoyeau

(1) Il vient de publier *Répondre à l'inquiétude de la famille humaine*, Bayard, 283 p., 21 €.